



Une épreuve nouvelle au brevet des collèges : l'histoire de l'art

publié le 26/10/2010

Pour l'édition 2011 du brevet des collèges et pour les suivantes, l'histoire des arts est désormais une matière obligatoire. Beaucoup d'élèves appréhendent cette épreuve, d'une part parce qu'elle requière des connaissances transversales et d'autre part parce qu'elle se déroule à l'oral.

Une épreuve comme les autres, mais qui se passe à l'oral

L'histoire des arts fait partie des quatre épreuves passées au moment de l'examen du brevet des collèges (français, histoire/géo, maths, histoire des arts) et son coefficient est de deux. En revanche, à la différence des trois autres, l'histoire des arts se passe à l'oral.

Une épreuve qui exige un engagement de l'élève

Cette épreuve porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième, même si elle fait intervenir un grand nombre de disciplines. Le candidat devra cependant prolonger ce qu'il a abordé en classe en développant une réflexion personnelle autour d'un thème qu'il aura choisi (ou qu'il aura tiré au sort le jour de l'épreuve, selon les collèges...).

Une épreuve dont les modalités sont définies par les établissements

D'une durée de 15min maximum, l'oral se déroule dans le collège et sera évalué par deux professeurs dont l'un doit obligatoirement être associé à l'enseignement artistique ou à l'histoire. Chaque établissement a une certaine liberté et l'épreuve finale peut donc prendre des formes un peu différentes. Dans tous les cas, les attentes pour l'évaluation seront les mêmes partout.

Quelque soit l'établissement, les barèmes de notation sont à peu près similaires.

Vous devrez être capable de :

- * Situer l'œuvre dans le temps, dans l'espace et dans son contexte historique, social ou artistique
- * Analyser l'œuvre : description, techniques, signification, publics visés.
- * Employer un vocabulaire adapté
- * Comparer et rapprocher l'œuvre d'autres références artistiques
- * Être capable d'introduire un jugement personnel et critique
- * Construire un exposé cohérent et clair, qui respecte le temps imparti
- * Répondre judicieusement aux questions posées et argumenter



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.